

L'attractivité de l'économie algérienne : Une analyse comparative à travers les indicateurs de la qualité des institutions et du climat des affaires
The attractiveness of the Algerian economy: A comparative analysis through institutional quality and business climate indicators

IDIRI Yanis¹, MAAMRI Moussa², IFOURAH Hocine³

¹ Université A. Mira, Laboratoire de Recherche en Management et Techniques Quantitatives (RMTQ) - Bejaia (Algérie), yanis.idiri@univ-bejaia.dz

² Université A. Mira, Laboratoire de Recherche en Management et Techniques Quantitatives (RMTQ) - Bejaia (Algérie), moussa.maamri@univ-bejaia.dz

³ Université A. Mira, Laboratoire de Recherche en Management et Techniques Quantitatives (RMTQ) - Bejaia (Algérie), hocine.ifourah@univ-bejaia.dz

Date de réception : 10/04/2022

Date d'acceptation: 21/06/2022

Date de publication : 30/06/2022

Résumé:

Ce papier se veut une contribution en termes d'analyse comparative de l'attractivité de l'économie algérienne à travers une méthodologie se basant essentiellement sur une collecte de données et informations afin d'élaborer une comparaison de l'évolution des indicateurs mesurant la qualité de ses institutions et du climat des affaires tels qu'ils sont présentés (estimés) par les organismes internationaux à l'exemple de ceux développés par l'Université de Toronto au Canada (International Country Risk Guide « ICRG ») et la base de données de Daniel Kaufmann (la banque mondiale). L'analyse développée dans cet article a aussi confronté les données de l'Algérie avec celles des pays voisins (Tunisie, Maroc et l'Egypte) ainsi qu'avec des pays de l'OCDE et la région MENA ; à l'issue de laquelle les résultats ont démontré que l'Algérie est le pays le moins attractif des investissements dans sa région en raison notamment des niveaux qui restent encore faibles de son climat des affaires.

Mots-clés: Algérie ; Climat des affaires ; Doing Business ; Qualité des institutions ; Région MENA.

Codes JEL: E02, E22, O4, F21.

Abstract:

This paper is intended as a contribution in terms of comparative analysis of the attractiveness of the Algerian economy through a methodology based essentially on a collection of data and information in order to develop a comparison of the evolution of the indicators measuring the quality of its institutions and the business climate as presented (estimated) by international organizations such as those developed by the University of Toronto in Canada (International Country Risk Guide "ICRG") and the Daniel Kaufmann (World Bank) database. The analysis developed in this article also compared the data of Algeria with those of neighboring countries (Tunisia, Morocco and Egypt) as well as with OECD countries and the MENA region; at the end of which the results showed that Algeria is the least attractive country for investment in its region due in particular to the still low levels of its business climate.

Keywords: Algeria; Business climate; Doing Business; Institutional quality; MENA region.

JEL Classification Codes : E02, E22, O4, F21.

Auteur correspondant(e): IDIRI Yanis, **E-mail:** yanis.idiri@univ-bejaia.dz

Introduction

L'évolution de l'économie algérienne est marquée par le passage par deux régimes économiques différents ; Le premier est le régime socialiste adopté juste après l'indépendance, caractérisé par l'interventionnisme étatique tandis que le second est le régime capitalisme dirigé vers l'économie de marché et l'ouverture économique. Cette transition qu'a connue l'économie algérienne, conjuguée avec son caractère vulnérable causé par sa dépendance en exportations des hydrocarbures, d'un côté et étant aussi un pays jeune en ouverture économique comme en démocratie politique de l'autre côté, ont fait que les indicateurs de la qualité de ses institutions sont fortement affectés par les changements qu'ont eus les sphères économique et politique du pays. Les réformes institutionnelles cautionnées par la banque mondiale et le FMI durant les années 90, n'ont pas pu rétablir les équilibres macroéconomiques de l'Algérie étant fortement exposée aux chocs extérieurs, mais n'ont fait qu'exacerber d'autres difficultés liées aux résistances aux changements, aux conflits politiques internes et la corruption.

Depuis 2010, l'Algérie a commencé à s'adapter progressivement aux obligations d'une économie de marché et à la promotion de l'investissement. Bien que ces efforts ne soient pas suffisants pour améliorer le climat général des affaires en Algérie et parvenir à créer un climat favorable à l'investissement privé et à l'instauration d'un cadre juridique garantissant la protection des droits de propriété, ils arrivent, tout de même à faire gagner à l'Algérie des places importantes dans le classement de la Banque mondiale dans le climat des affaires. Dans ce contexte et d'après le rapport de *Doing Business* de 2020 mesurant le climat des affaires pour l'année 2019, l'Algérie est désormais classée à la 157^{ème} place sur les 190 pays concernés par ce classement. Sachant que l'Algérie a conservé le même classement de 2018 après qu'elle était à la 166^{ème} place en 2017. Ce gain de places de classement est dû principalement à l'amélioration du cadre juridique où la législation en matière de facilitation des investissements a connu des avancées considérables à travers des textes de lois ayant pour but de réguler et de faciliter les affaires. Ceci se manifeste notamment par les deux lois N°16-09 du 3 août 2016 relative à la promotion de l'investissement (Journal Officiel N°46 du 03/08/2016)² et la loi N° 17-02 du 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la Petite et Moyenne Entreprise (PME) (Journal Officiel N°02 du 11 /01/2017), textes d'application (Journal officiel N° 16 du 8 mars 2017).

Par ailleurs, dans le cadre de la promotion et de soutien des investissements, la loi N°16-09 du 3 août 2016 relative à la promotion de l'investissement, dans son article N° 27, prévoit la création des organismes suivants :

- Le centre de gestion des avantages chargé de gérer les avantages et incitations divers mis en place, au profit de l'investissement,
- Le centre d'accomplissement des formalités chargé de fournir les prestations liées aux formalités constitutives des entreprises et à la réalisation des projets ;
- Le centre de soutien à la création des entreprises chargé d'aider et de soutenir la création et le développement des entreprises ;

² La loi n°16-09 du 3 août 2016 relative à la promotion de l'investissement (JO n°46 du 03/08/2016) a pour objet de fixer le régime applicable aux investissements nationaux et étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et de services. La loi énumère et définit les avantages accordés aux investissements en termes de fiscalité et d'organismes de suivi et de soutien à l'investissement.

L'attractivité de l'économie algérienne : Une analyse comparative à travers les indicateurs de la qualité des institutions et du climat des affaires

- Le centre de promotion territoriale chargé d'assurer la promotion des opportunités et potentialités locales.

Tout au long de cet article, nous tenterons de répondre à la question centrale suivante :

Quelle place occupe l'Algérie parmi les pays voisins et ceux de la région MENA en termes de la qualité des institutions et du climat des affaires ?

Cet objet de recherche ne saurait être compris sans prendre le soin de soulever quelques interrogations, à savoir :

- a) Comment peut-on apprécier l'attractivité de l'économie algérienne à travers les indicateurs de la qualité des institutions et du climat des affaires ?
- b) Quels sont les paramètres justifiant la qualité des institutions et du climat des affaires en Algérie ?

À cet effet, nous proposons une analyse comparative de l'attractivité de l'économie de l'Algérie qui s'appuie sur les données de la banque mondiale (la base de données de Daniel Kaufman 2018) ainsi que celles d'ICRG (International Country Risk Guide- pour les données du risque Pays). L'objectif de cette analyse est de confronter l'évolution des différents indicateurs avec la réalité de l'économie algérienne dans la perspective de détecter les convergences et les divergences dans l'évolution de la qualité de ses institutions avec celle des pays dont elle entretient des liens voisinage ou de partenariat économique.

1- La qualité des institutions algériennes selon Daniel Kaufman

La banque mondiale procède à l'élaboration des statistiques concernant la qualité des institutions en se basant sur les critères développés par les économistes Daniel Kaufmann, Kraay et Mastruzzi (2009) qui proposent un indicateur composite calculé à base de la moyenne de six indicateurs mesurant à la fois les institutions formelles et informelles.

Tableau (1): Évolution de la qualité des institutions en Algérie (Daniel Kaufman)

Année	L.E	S.P	E.P.P	Q.R	E.D	C.C	Moyenne
1996	-1,17	-1,78	-1,09	-0,91	-1,22	-0,57	-1,12
1998	-1,24	-1,88	-0,83	-0,74	-1,16	-0,88	-1,12
2000	-1,11	-1,43	-0,96	-0,71	-1,21	-0,94	-1,06
2002	-1,04	-1,63	-0,6	-0,58	-0,3	-0,88	-0,84
2003	-1,08	-1,75	-0,61	-0,52	-0,59	-0,69	-0,87
2004	-0,8	-1,36	-0,57	-0,54	-0,62	-0,68	-0,76
2005	-0,72	-0,92	-0,47	-0,38	-0,75	-0,48	-0,62
2006	-0,92	-1,13	-0,4	-0,57	-0,71	-0,52	-0,71
2007	-0,98	-1,15	-0,57	-0,62	-0,77	-0,56	-0,77
2008	-0,98	-1,09	-0,63	-0,79	-0,74	-0,59	-0,80
2009	-1,04	-1,2	-0,58	-1,07	-0,79	-0,58	-0,87
2010	-1,02	-1,26	-0,48	-1,17	-0,78	-0,52	-0,87
2011	-1	-1,36	-0,56	-1,19	-0,81	-0,54	-0,91
2012	-0,91	-1,33	-0,53	-1,28	-0,77	-0,5	-0,88
2013	-0,89	-1,2	-0,53	-1,17	-0,69	-0,47	-0,82
2014	-0,82	-1,19	-0,48	-1,28	-0,77	-0,6	-0,85
2015	-0,84	-1,09	-0,5	-1,17	-0,87	-0,66	-0,85
2016	-0,86	-1,1	-0,54	-1,17	-0,86	-0,69	-0,87
2017	-0,9	-1,96	-0,6	-1,2	-0,86	0,61	-0,83

Avec : **L.E** : Liberté d'Expression, **S.P** : Stabilité Politique, **E.P.P** : Efficacité des Pouvoirs Publics, **Q.R** : Qualité de la Règlementation, **E.D** : Etat de Droit, **C.C** Contrôle de la Corruption.

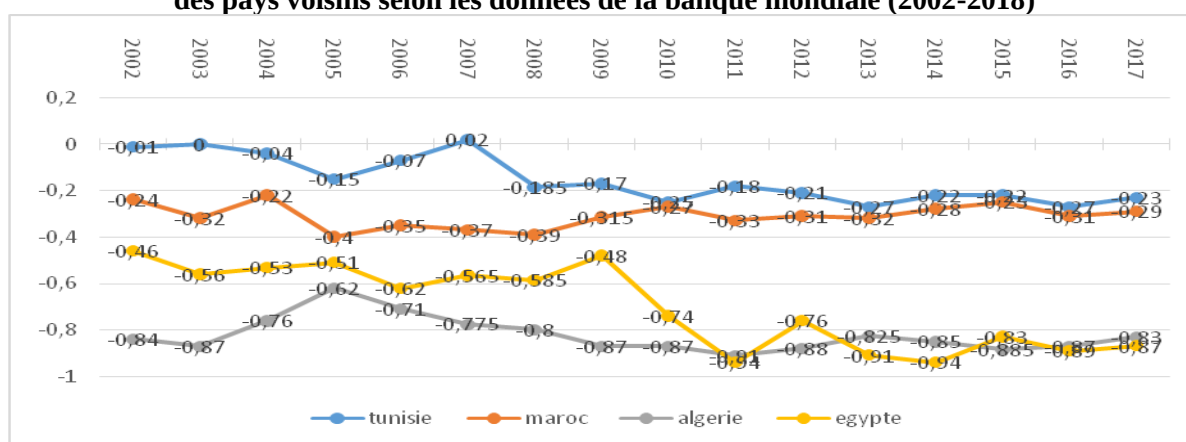
Source: Base de données de Daniel Kaufmann (2018) disponibles sur : <https://info.worldbank.org/governance/wgi/#home> (Consulté le 22/11/2021)

La base de données de Daniel Kaufmann (2018) nous propose une panoplie d'indicateurs de la qualité des institutions composée de six (06) indicateurs qui sont : *Liberté d'expression*, *Stabilité Politique*, *efficacité des pouvoirs publics*, *Qualité de la réglementation*, *État de droit*, et *le contrôle de la corruption*. Les valeurs usuelles de ces indicateurs varient entre -2.5 comme le plus faible niveau de la qualité des institutions et +2.5 comme le niveau le plus élevé de la qualité des institutions.

À partir des données du tableau N°01, nous remarquons que l'indice moyen de la qualité des institutions est, très faible notamment pour les deux indicateurs de la «*Liberté d'expression*» et de «*la stabilité politiques*» qui présentent des niveaux très bas, de même que pour l'indicateur de la «*qualité de la réglementation*» qui ne cesse de déprécier à partir de 2009, reflétant de ce fait une défaillance dans la réglementation, malgré l'amélioration de la situation financière du pays après 2009. Alors que pour le restant des indicateurs, et en dépit de leurs très faibles niveaux, ils sont plus au moins stables pendant la période considérée. Malgré ces faibles niveaux de la qualité des institutions en Algérie, pendant la durée considérée (1996-2017), leurs moyennes affichent une nette amélioration à partir de 2002 avec des valeurs supérieures à (-1) sur une échelle allant de (-2.5) à (2.5).

Pour avoir une image globale de la qualité des institutions en Algérie, nous proposons dans ce qui suit une présentation graphique de l'évolution de l'indice global de la qualité des institutions selon Kaufman pour l'Algérie et de ses pays voisins (entre 2002 et 2017)³, et ce dans la perspective d'établir une comparaison entre la qualité de leurs institutions.

Figure (1): Comparaison des niveaux de la qualité des institutions en Algérie avec ceux des pays voisins selon les données de la banque mondiale (2002-2018)



Source: Réalisée par nos soins à base des données de Daniel Kaufman (2018)

L'évolution de la qualité des institutions algériennes au cours des dernières années reste toujours en dessous de celles de ses pays voisins. La Tunisie préserve toujours la première place avec des niveaux qui ont atteint une valeur positive égale (0.02) en 2007 et ce sur une échelle qui varie de (-2.5) et (2.5) avec une stabilité tout au long de la période allant de 2007 à 2017 avec une légère baisse à partir de 2007, coïncidant avec les événements politiques qu'a connus la Tunisie au début de la dernière décennie. Cette évolution de la qualité des institutions tunisiennes est quasiment le même pour le Maroc qui jouit lui aussi d'une qualité des institutions plus au moins meilleure avec des valeurs qui varient entre (-0.39) et (-0.22) sur la même échelle de (-2.5) et 2.5. Par ailleurs, et d'après les données de

³ Nous n'avons pas pu prendre en considération la même période d'analyse qu'on a utilisée dans le cas de l'Algérie à cause de l'indisponibilité des données pour les autres pays autres que l'Algérie.

Daniel Kaufmann (2018), nous remarquons que le cas de l'Égypte lui aussi ressemble à celui de l'Algérie avec des qualités d'institutions moins importantes que la Tunisie ou le Maroc ; elles restent néanmoins faibles avec des niveaux qui varient entre -0.94 et -0.565 en connaissant une amélioration en 2009 en atteignant -0.48 et une chute à (-0.74) puis (-0.94) entre 2011 et 2012 pour se stabiliser aux alentours de (-0.90) pour le restant de la période.

Pour ce qui est de l'Algérie, les données Daniel Kaufmann (2018) montrent une stabilité des niveaux de la qualité des institutions mais qui restent très faibles, du moins par rapports à ses voisins, en présentant des niveaux qui varient entre (-0.775) comme valeur la plus élevée et - 0.91 comme la valeur la plus faible.

2- La qualité des institutions politiques de l'Algérie selon les données de l'ICRG

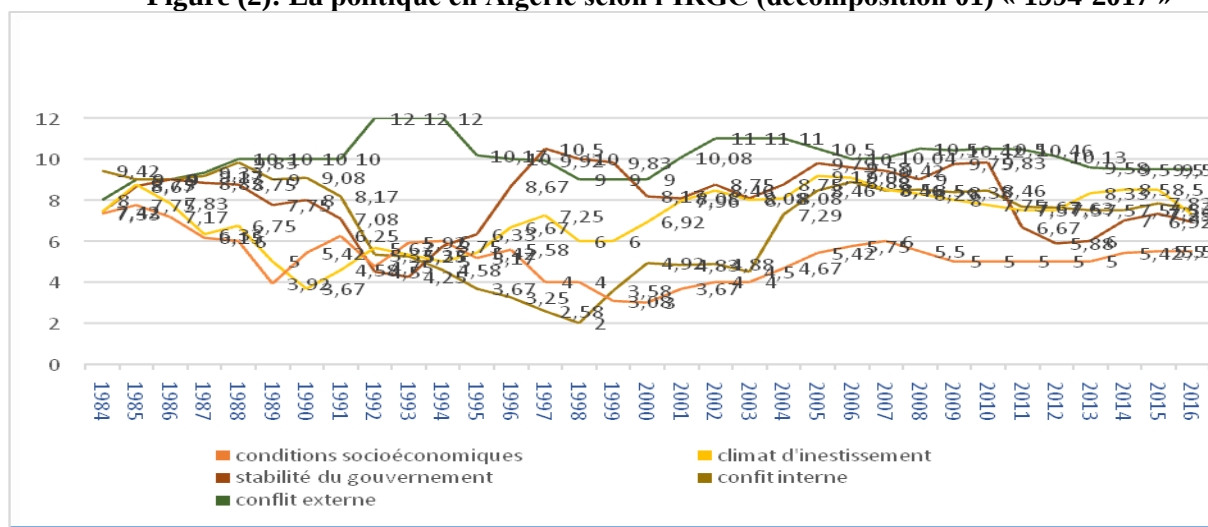
Dans le but de vérifier la véracité des données que nous avons recueillies de la base de données de Daniel Kaufman, nous présenterons dans ce qui suit la notation de L'ICRG qui, elle aussi est considérée comme fiable et fortement recommandée dans les études portant sur la qualité des institutions. Cette base nous renseigne sur les risques « pays » que nous pouvons aussi rapprocher à la qualité des institutions politiques, puisqu'un faible risque pays peut aussi nous renseigner sur un bon niveau de la qualité des institutions politiques.

L'analyse des risques politiques, tels qu'ils sont présentés par l'ICRG, est répartie selon trois catégories, qu'on peut nommer « Décompositions » :

- La première décomposition comporte les indicateurs : *conditions socioéconomiques, climat d'investissement, stabilité du gouvernement, conflit interne et conflit externe*. Les indicateurs regroupés sous cette décomposition sont évalués sur une échelle allant de 0 à 12 ;
- La deuxième décomposition comporte les indicateurs suivants : corruption, démocratie, respect des lois, l'implication des militaires dans la politique, tensions ethniques, et tension religieuses. Les indicateurs regroupés sous cette décomposition sont évalués sur une échelle allant de 0 à 6 ;
- La troisième décomposition comporte l'indicateur de la bureaucratie évalué sur une échelle allant de 0 à 04.

Échelle/12 Points

Figure (2): La politique en Algérie selon l'IRGC (décomposition 01) « 1994-2017 »



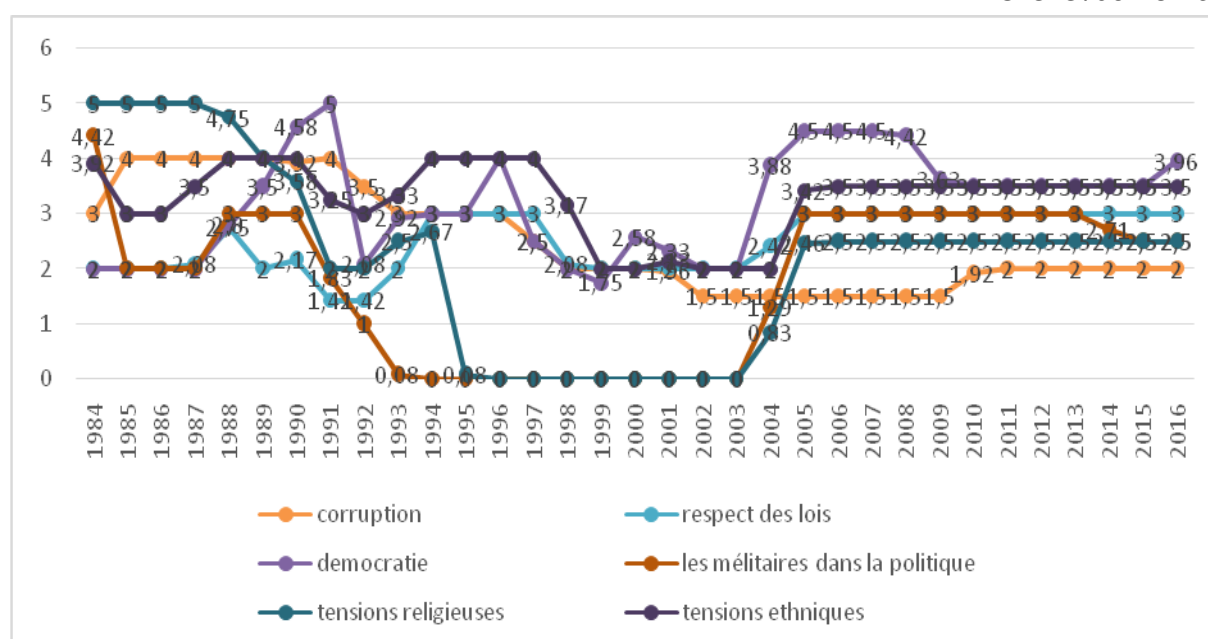
Source: Réalisée par nos soins à base des données de l'ICRG (University of Toronto, Map and Data Library)⁴

⁴ <https://dataverse.scholarsportal.info/dataset.xhtml?persistentId=hdl:10864/10120> (Consulté le : 28/12/2021).

La représentation graphique de l'évolution de la qualité des institutions politique en Algérie selon les données de L'ICRG, montre que l'évolution des cinq (05) indicateurs retenus par cette base de données, converge. L'analyse de l'ensemble de ces indicateurs montre une évolution défavorable durant les années allant de 1988 jusqu'au début des années 2000 et ce après avoir été presque toutes favorables (en ayant des valeurs comprises ente 07/12 et 09.42/12 entre 1984 jusqu'à 1988). Ces notations coïncident avec l'évolution générale de l'économie algérienne, où on a assisté après le contre choc pétrolier de 1986 un recul général dans quasiment tous les domaines ayant une relation avec l'économie ou la sécurité intérieure du pays. Cette conjoncture a abouti à l'adoption des réformes économiques et politiques de 1989 visant la libéralisation du champ politique pour l'instauration d'une première démocratie en Algérie. Malheureusement, cette transition brusque à la démocratie était vouée à l'échec durant ses premières années, avec l'arrêt du processus électoral entamé en décembre 1990 et l'apparition d'une situation conflictuelle entre les classes politiques ayant conduit le pays dans des conflits internes et une vague de violence et de terrorisme sans précédent durant une décennie sanglante allant de 1991 jusqu'au début des années 2000.

Ces circonstances ont contribué à ce que la notation attribuée par l'ICRG à la variable « Conflits Internes » connaisse une diminution (fléchissement à partir de 1988 avec une tendance baissière jusqu'à 1998 de même que pour la variable de « Conditions socioéconomiques » due, elle aussi, à ces considérations politiques et d'autres économiques liées principalement à la chute des prix des hydrocarbures et la crise de l'endettement. Cette situation a conduit à ce que la quasi-totalité des indicateurs de l'ICRG connaissent un recul durant la période allant de 1988 à 1994 (exception faite pour la variable « Conflit Externe » qui reste toujours favorable et avoisinant même le seuil maximum de l'échelle de mesure de cet indicateur qui est de 12/12).

Figure (3): Le risque politique en Algérie selon l'ICRG (décomposition 02) « 1994-2017 »
Échelle /06 Points



Source: Réalisée par nos soins à base des données de l'ICRG (University of Toronto, Map and Data Library)⁵

⁵ <https://dataverse.scholarsportal.info/dataset.xhtml?persistentId=hdl:10864/10120> (Consulté le : 28/12/2021)

L'attractivité de l'économie algérienne : Une analyse comparative à travers les indicateurs de la qualité des institutions et du climat des affaires

Le suivi de l'évolution de cette catégorie d'indicateurs de la qualité des institutions politiques nous constatons pratiquement les mêmes phases d'évolutions à savoir : une situation plus ou moins satisfaisante durant la période de l'avant 1988 avec un pic positif de l'indicateur « Démocratie » entre 1987 et 1992 pour se stabiliser avec des valeurs moyennes jusqu'à 1998, ce qui coïncide avec la libération du champ politique et notamment en 1989. Par ailleurs, et concernant les autres indicateurs, nous constatons des diminutions importantes depuis 1990 jusqu'à 2003 (La période de la décennie noire et juste après la décennie noire) entraînant des valeurs nulles pour la variable « tension religieuse » et « intervention des militaires dans la politique ».

L'addition des statistiques recueillies sur les deux catégories précédentes avec celle de la *Bureaucratie* (mesurée sur une échelle de 04) nous permet de ressortir avec l'évolution globale suivante :

Tableau (2): Le niveau global de la qualité des institutions politiques en Algérie selon l'ICRG

Années	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
ICRG Global	60.93	62.17	61	59.39	64.71	59.17	60.42	55.83	46.25	47.58
Années	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
ICRG Global	50	44.85	49.17	47.67	42.25	41.24	42.59	45.04	46.59	45.08
Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
ICRG Global	53.71	63.22	63.29	62,42	61.71	60.68	60.96	56.8	55.64	55.91
Années	2014	2015	2016	Unité : %						
ICRG Global	57.13	57.66	56.21							

Source: Calculs faits par nous mêmes à base des données de l'ICRG (les décompositions 01 et 02 et les données de la bureaucratie)⁶.

L'évolution du niveau global de la qualité des institutions politiques en Algérie selon les données de L'ICRG montrent trois (03) phases :⁷ La première allant de 1984 à 1988 ; durant laquelle les institutions jouissaient d'un très bon niveau touchant la barre de 64%. La seconde correspond à la période entre 1989 et 2003, qui coïncidait avec la diminution des niveaux de la qualité des institutions, en raison des répercussions de la phase d'insécurité durant la décennie noire, qui correspondait aussi à la période de la baisse des recettes de l'Etat à cause de la chute des prix du pétrole et de la dévaluation du dollar. La troisième est celle allant de 2002 à 2016, durant laquelle on a assisté au retour à des niveaux satisfaisants en termes de la qualité des institutions politiques. Ceci peut s'expliquer, non seulement, par le retour à la moyenne (voire à la normale) de la quasi-totalité des sous indicateurs de la qualité des institutions, en particulier les «*conflits internes* » et les «*conditions socioéconomiques*» (selon la première décomposition), mais également «*les tensions religieuses* » et les «*militaires dans la politique* » (selon la deuxième décomposition).

De cette analyse il paraît clairement que la qualité des institutions politiques est globalement faible, ou modérément risquée durant la période considérée. Ceci peut remettre en question l'apport positif de cette dernière (la qualité des institutions politiques) dans

⁶ Idem. Consulté le : 28/12/2021.

⁷ Selon la grille adoptée par L'ICRG dans l'évaluation du risque politique se fait comme suit : Tout niveau inférieur à 50% est considéré comme fortement risqué (Très risqué) ; Les niveaux se situant entre 50% et 60% représentent des niveaux modérés du risque politique (Risque élevé) ; Les niveaux supérieurs à 60% et inférieurs à 70% sont considérés comme modérément risqués (Risque Modéré) ; Un niveau supérieur à 70% et inférieurs à 80% est considéré comme faiblement risqué. Un niveau supérieur à 80% est considéré comme très faiblement risqué.

l'évolution de l'économie de l'Algérie. Néanmoins, l'amélioration du niveau de la qualité de ces indicateurs, notamment après 2002, peut s'interpréter en grande partie par les effets de la politique adoptée par les autorités publiques dans le cadre de la charte sur la paix et la réconciliation nationale. Il est aussi évident que le retour à des niveaux appréciables de la qualité des institutions politiques après 1999 est dû en partie à la stabilité au niveau du sommet du pouvoir exécutif ainsi que la continuité dans la gestion des affaires du pays.

Malgré le retour favorable des indicateurs politiques des niveaux appréciables, il y a lieu de souligner qu'à partir du début des années 2000, l'Algérie a enregistré des niveaux très bas dans l'indicateur de « corruption », touchant les limites de (1.5/06) entre 2002 et 2010, et (02/06) durant toute la période suivante. La dégradation de cet indicateur (précisément durant cette période) ne peut être indépendante de l'abondance de l'argent dans l'économie, grâce aux injections dans le cadre des différents plans économiques adoptés durant cette période.

3- L'analyse du risque financier de l'Algérie selon des données de l'ICRG

L'axe du risque financier proposé par l'ICRG est composé de cinq indicateurs ayant une relation directe avec la solvabilité du pays étudié, la stabilité du taux de change de sa monnaie, et sa capacité à faire face à ses engagements extérieurs. L'évolution des notations du risque financier attribuées par l'ICRG à l'économie algérienne reflète, d'un côté, une parfaite liaison entre la sphère économique et la sphère financière, et l'existence d'une relation de causalité entre les deux sphères avec l'évolution des exportations algérienne en hydrocarbures de l'autre côté. La simple lecture des données contenues dans le tableau N° 03 nous permet de relever deux phases distinctes marquant le risque financier en Algérie.

Tableau (3): Évolution des niveaux du risque financier de l'économie Algérienne selon les données de l'ICRG

Année	Dettes extérieures (% PIB) /10pts	Stabilité du taux de change /10pts	Service de la dette (% exportations) /10pts	Les comptes courants (/15pt)	Liquidité internationale (/5pts)	Total /50pts
1984	5.55	5.00	6.13	12.04	2.42	31,14
1985	6.00	5.00	6.38	12.00	2.71	32,09
1986	4.83	5.00	6.17	11.88	3.33	31,21
1987	4.29	5.00	4.96	10.50	3.13	27,88
1988	4.58	4.75	5.58	11.00	3.29	29,2
1989	5.50	4.00	3.21	11.92	2.50	27,13
1990	6.25	4.00	3.21	11.54	1.42	26,42
1991	7.13	4.33	6.00	13.33	1.08	31,87
1992	5.96	6.00	3.75	12.83	1.00	29,54
1993	4.50	6.00	3.00	13.50	0.33	27,33
1994	4.46	6.00	0.71	12.00	2.04	25,21
1995	5.25	6.00	3.42	11.42	1.79	27,88
1996	5.71	6.00	4.96	11.29	0.54	28,5
1997	5.42	7.21	6.00	11.71	1.38	31,72
1998	3.83	10.00	6.17	15.5	3.17	38,67
1999	4.21	8.88	5.5	10.58	2.46	31,63
2000	4.71	8.42	4.63	13.46	2.00	33,22
2001	5.38	9.71	6.00	13.92	4.25	39,26
2002	5.50	9.75	6.00	12.96	4.50	38,71
2003	6.08	9.96	7.08	14.50	4.96	42,58

L'attractivité de l'économie algérienne : Une analyse comparative à travers les indicateurs de la qualité des institutions et du climat des affaires

2004	6.79	9.79	8.33	15.00	5.00	44,91
2005	7.75	10.00	8.33	14.88	5.00	45,96
2006	10.00	10.00	9.00	15.00	5.00	49
2007	10.00	10.00	9.00	15.00	5.00	49
2008	10.00	9.92	9.08	15.00	5.00	49
2009	10.00	8.54	10.00	13.75	5.00	47,29
2010	10.00	10.00	10.00	12.58	5.00	47,58
2011	10.00	10.00	10.00	13.75	5.00	48,75
2012	10.00	9.54	10.00	14.08	5.00	48,62
2013	10.00	9.88	10.00	13.67	5.00	48,55
2014	10.00	9.83	10.00	12.33	5.00	47,16
2015	10.00	6.13	10.00	10.00	5.00	41,13
2016	10.00	9.21	10.00	6.54	5.00	40,75
2017	10.00	9.96	10.00	6.17	5.00	41,13

Source: Réalisé par nos soins à base des données de l'ICRG (University of Toronto, Map and Data Library)⁸

La première phase : est celle allant de 1984 jusqu'au début des années 2000, durant laquelle l'Algérie a subi les répercussions du contre choc pétrolier, et la crise d'insécurité et d'instabilité politique. Pendant cette période, l'Algérie a aussi assisté à la dévaluation de sa monnaie (en 1991 et 1994) ce qui a créé une instabilité dans le taux de change du Dinar. La conjugaison de cette conjoncture difficile à la crise de l'endettement et les réformes dans le cadre du PAS, ont fait que quasiment tous les indicateurs sont mal notés.

La deuxième phase : correspond à celle allant du début des années 2000 jusqu'à 2017, durant laquelle nous avons assisté au retour progressif à la normale de toute l'économie algérienne. Pendant cette même période, et grâce au retour des prix du pétrole à des niveaux très appréciables, l'Algérie est parvenue à faire face à sa dette extérieure en la remboursant par anticipation, ce qui a permis de se débarrasser du fardeau de ses services.

À travers cette analyse du risque financier de l'Algérie, il nous paraît très claire que l'économie algérienne reste toujours dépendante de ses exportations en hydrocarbures, et cette dépendance pèse fortement sur l'image qu'elle renvoie que ce soit pour les institutions financières étrangères ou pour les Investissements Directs Etrangers (IDE).

4- Analyse comparative de l'attractivité de l'économie algérienne

Malgré la volonté affichée dans une démarche de promotion et de facilitation des investissements, par l'instauration d'un climat favorable à l'investissement, le rang qu'occupe l'Algérie dans le dernier classement de la banque mondiale reste indigne d'un pays ayant un potentiel aussi important que celui de l'Algérie (157^{ème} place). Une simple comparaison avec ses voisins maghrébins révèle une réalité choquante : Selon le dernier rapport de la banque mondiale, le Maroc est incontestablement le mieux classé avec sa 5^{ème} place des meilleurs climats des affaires dans le monde pour l'année 2020, suivi par la Tunisie qui occupe le 78^{ème} rang puis le Niger 132^{ème}, le Mali 148^{ème} et la Mauritanie 152^{ème}⁹. De ce fait, il est évident qu'en dépit de tous les efforts consentis pour améliorer l'attractivité de l'économie algérienne, cette dernière reste toujours loin des attentes des investisseurs locaux et étrangers.

⁸ <https://dataverse.scholarsportal.info/dataset.xhtml?persistentId=hdl:10864/10120> (Consulté le 28/12/2021)

⁹ Le classement des pays dans la facilité de faire des affaires est disponible sur le site de la banque mondiale : <https://français.doingbusiness.org/fr/rankings>

Dans ce qui suit, nous proposons d'étudier le climat des affaires en Algérie selon les critères adoptés par la banque mondiale dans l'élaboration de son rapport annuel sur le climat des affaires dans le monde (Doing business). Cette analyse se basera sur une décomposition du score final obtenu par l'Algérie dans la facilité à faire des affaires pour l'année 2020, que nous tenterons de comparer avec les scores de ses pays voisins ainsi que la moyenne des pays de la région MENA, l'OCDE et la France.

4-1- Décomposition et comparaison de la qualité du climat des affaires en Algérie selon les données des rapports Doing Business

La banque mondiale fournit des estimations sur l'évolution du climat des affaires dans le monde en évaluant la qualité de dix composantes, à savoir : *création d'entreprise, l'obtention d'un permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, obtention de prêts, protection des investisseurs minoritaires, paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats et règlement de l'insolvabilité*. Ces composantes déterminent le système de motivations des firmes locales, leur efficience, leur spécialisation et leur compétitivité, leur qualité détermine en grande partie la qualité des IDE rentrants (Hammami, Chakroun, 2009, p.25).

Dans ce qui suit, nous tenterons de comparer l'évolution des niveaux du climat des affaires en Algérie (l'indice de facilité à faire des affaires) en faisant la comparaison avec ses pays voisins (Maroc, Tunisie) le niveau moyen de la région du Moyen Orient et l'Afrique du Nord (MENA), un pays développé auquel l'Algérie (comme ses pays voisins) entretient des liens historique (la France)¹⁰ ainsi qu'avec l'ensemble des pays de l'OCDE et ce à travers les rapport de Doing Business 2019 et 2020.

Tableau (4): Les scores du climat des affaires en Algérie, le Maroc et la Tunisie (Doing Business 2020)

Domaine	Algérie			Maroc			Tunisie		
	2020	2019	Var	2020	2019	Var	2020	2019	Var
Création d'entreprise	78.0	77.9	+0.1	93.0	93.0		94.6	88.5	+6.1
Obtention d'un permis de construire	65.3	64.6	+0.7	83.2	82.5	+0.7	77.4	77.1	+0.3
Raccordement à l'électricité	72.1	71.9	+0.2	87.3	81.3	+6	82.3	82.4	-0.1
Transfert de propriété	44.3	44.3	/	65.8	66.6	-0.8	63.7	62.7	+0.1
Obtention de prêts	10.0	10.0	/	45.0	45.0		50.0	50.0	/
Protection des investisseurs minoritaires	20.0	20.0	/	70.0	64.0	+6	62.0	62.0	/
Paiement des taxes et impôts	53.9	53.9	/	87.8	85.7	+1.5	69.4	62.2	+7.2
Commerce transfrontalier	38.4	38.4	/	85.6	84.8	+0.8	74.6	74.6	/
Exécution des contrats	54.8	54.8	/	83.7	60.9	+2.8	58.4	58.4	/
Règlement de l'insolvabilité	49.2	49.2	/	52.9	52.8	+0.1	54.2	54.2	/
Score Global	48.6	48.5	+ 0.1	73.4	71.7	+1.7	68.5	67.2	+1.5

Source: Construction des auteurs à partir des données de la Banque Mondiale (Doing Business)¹¹.

¹⁰ Nous avons choisi de faire une comparaison avec le niveau de la qualité du climat des affaires de la France pour vérifier la pertinence de l'approche historique des institutions dans le cas de l'Algérie.

¹¹ https://français.doingbusiness.org/fr/data/exploreeconomies/algeria#DB_ec (Consulté le 07/01/2022).

L'attractivité de l'économie algérienne : Une analyse comparative à travers les indicateurs de la qualité des institutions et du climat des affaires

La lecture des indicateurs fournis par la banque mondiale sur l'indice de facilité à faire des affaires en Algérie (Doing business), dans son dernier rapport concernant l'année 2020, rapporte une légère amélioration dans le score final qui est de 48.6 avec une amélioration négligeable par rapport à son score de l'année 2019. Le classement de l'Algérie dans l'attractivité de son climat d'affaire reste de loin le moins noté comparativement à ses pays voisins qui réalisent des niveaux très appréciables quant à leurs climats d'affaires. Le Maroc a enregistré une amélioration de 1.7 % par rapport à 2019 avec un score de 71.7%, alors que la Tunisie, elle aussi, a réalisé une amélioration de son climat des affaires avec une augmentation de 1.5% dans le score global par rapport à 2019, en jouissant de la 53^{ème} et 78^{ème} place respectivement sur les 190 pays sujets de ce classement.

Pour mieux appréhender la notation de cette institution (Doing Business) du climat des affaires, il paraît plus pertinent de détailler le score global selon des domaines de la notation. Nous proposons dans ce qui suit, une lecture de la décomposition du score final attribué à l'Algérie en le comparant avec celui de la Tunisie, le Maroc, la moyenne dans la région MENA ainsi que les pays de l'OCDE. Cette analyse portera exclusivement sur les éléments suivant : la création d'entreprise, le transfert de propriété, la protection des investisseurs minoritaires, l'obtention des prêts, et l'exécution des contrats.

4-1-1- Analyse comparative de l'indice « Création d'Entreprise » en Algérie selon Doing Business

Selon le rapport Doing business (2020) l'Algérie est classée en dernier rang non seulement par rapport aux pays développés mais aussi par rapport à ses pays voisins et ceux de la région MENA. Le tableau suivant présente la décomposition de l'indice de création d'entreprises selon le rapport Doing Business 2020 :

Tableau (5): Décomposition et comparaison de l'indice « Faciliter à créer une entreprise » (Doing Business 2020)

	Algérie	Maroc	Tunisie	France	MENA	OCDE
Procédure- Homme (Nbre)	12	4	3	5	6.5	4.9
Temps- hommes (jours)	18	9	9	4	19.7	9.2
Cout – homme % revenu /habitant	11.3	3.6	2.9	0.7	16.7	3.0
Procédures- Femme Nbre	12	4	3	5	7.1	4.9
Temps- femme (Jours)	18	9	9	4	20.3	9.2
Coût - Femmes (% du revenu par habitant)	11.3	3.6	2.9	0.7	16.7	3.0
Capital minimum requis (% revenue /habitant)	00	00	00	00	8.9	7.6

Source : Réalisé par nos soins à partir : <https://français.doingbusiness.org/fr/custom-query> (Consulté:07/01/2022)

Classée à la 152^{ème} place parmi les 190 pays du classement de Doing Business (classement selon le rapport Doing Business 2020), la création d'entreprises en Algérie paraît plus difficile que partout ailleurs dans les pays de notre échantillon et ce en dépit de la non exigence d'un capital minimum pour les créer et de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, ce qui n'est pas le cas dans les pays du MENA et de l'OCDE. En Algérie, tous les domaines considérés pour cet indice (création d'Entreprise) restent de loin inférieurs à leurs valeurs dans les pays développés, où on constate que la lenteur (temps), la bureaucratie

(nombre de procédures) ainsi que le coût de la création sont plus élevés. Pour qu'un détenteur d'un projet puisse créer sa propre entreprise, il va falloir patienter 18 jours pour que la création ait lieu, ce temps est le double de celui exigé au Maroc, en Tunisie et dans les pays de l'OCDE, et le triple du temps qu'en France. En terme de lenteur administrative, en Algérie, il faut passer par 12 procédures administratives pour arriver à concrétiser son projet, ce qui représente le triple des procédures exigées au Maroc (43^{ème}), quatre fois le nombre de procédures exigées en Tunisie (19^{ème}), 2.5 fois celui de la France (37^{ème}) et des pays de l'OCDE (52^{ème}), et le double même de la moyenne du nombre des procédures dans la région MENA (105^{ème})¹².

4-1-2- Analyse comparative de l'indice « Transfert de propriété » en Algérie selon Doing Business

L'indicateur du Transfert de Propriété étudie les étapes, les délais et les coûts impliqués dans le transfert de propriété, dans l'hypothèse d'un cas standardisé d'un entrepreneur qui veut acheter un terrain et un bâtiment, dont le titre serait sans litige et proprement enregistré au service des domaines. De plus, l'indicateur de qualité de l'administration foncière est constitué de quatre indices : la fiabilité des infrastructures, la transparence de l'information, la couverture géographique et la résolution des litiges fonciers¹³.

Tableau (6): Décomposition et comparaison de l'indice « Transfert de propriété » (Doing Business 2020)

Domaine	Algérie	Maroc	Tunisie	France	MENA	OCDE
Procédures (Nombre)	10	6	5	8	5.4	4.7
Délais (Jours)	55	20	35	42	26.6	23.6
Cout - % de la valeur du bien	7.1	6.4	6.1	7.3	5.6	4.2
Indicateur de la qualité de l'administration	7.5	17	13.5	24	14.6	23.2

Source : Réalisé par nos soins à partir de : <https://français.doingbusiness.org/fr/custom-query> (Consulté:07/01/2022)

L'analyse de l'indice du « Transfert de propriété » révèle lui aussi une faiblesse et une lenteur dans le règlement des transferts de propriété (enregistrement des titres de propriété). En Algérie, la problématique de la bureaucratie pèse sur le monde des affaires où l'indice de la qualité de l'administration est de loin inférieur à tous les pays de notre échantillon, de même qu'en termes de délais ou du nombre de procédures administratives nécessaires pour la conclusion d'un transfert de propriété. Ceci explique le mauvais classement de l'Algérie à la 165^{ème} place parmi les 190 pays constituant la base de données de la banque mondiale OCDE (45^{ème}), MENA (89^{ème}), France (99^{ème}), Maroc (81^{ème}) et la Tunisie (94^{ème})¹⁴.

¹² Le classement des pays selon les différents critères de facilité à faire des affaires est disponible sur le site de la banque mondiale : <https://français.doingbusiness.org/fr/rankings> (Consulté le 07/01/2022).

¹³ Définition et explication contenues dans le rapport Doing Business (2020) des éléments étudiés dans la construction du score global de la facilité à faire des affaires.

¹⁴ Le classement des pays dans la selon les différents critères de facilité de faire des affaires est disponible sur le site de la banque mondiale : <https://français.doingbusiness.org/fr/rankings> (Consulté le 07/01/2022).

4-1-3- Analyse comparative de l'indice « Obtention des prêts » en Algérie selon Doing Business

Cet élément explore la force des systèmes de reportage de crédit et l'efficacité des lois sur le nantissement et la faillite sur la facilitation de prêts¹⁵.

Tableau (7): Décomposition et comparaison de l'indice « Faciliter à obtenir un crédit » (Doing Business 2020)

Domaine	Algérie	Maroc	Tunisie	France	MENA	OCDE
Indice de fiabilité des garanties (0- 12)	00	2	3	4	3.1	6.1
L'indice relatif à l'étendue de l'information sur le crédit (0-8)	3.6	7	7	6	5.3	6.8
La couverture du registre de crédit (% adultes)	00	00	36.4	47.0	15.8	24.4
La couverture du bureau de crédit (% adultes)	00	31.6	00	0	16.3	66.7

Source : Réalisé par nos soins à partir : <https://français.doingbusiness.org/fr/custom-query> (Consulté:07/01/2022)

En Algérie (classée 181^{ème}), il est aussi difficile d'accéder au financement bancaire.

L'indice de la fiabilité des garanties est nul sur une échelle allant de 0 à 12. Cet indice est le même pour la couverture des registre de crédit et des bureaux de crédit. Il convient de noter que pour ces trois domaines, la notation de Doing business se rapproche entre les pays du Maghreb et ne dépasse pas 3/12 enregistré en Tunisie (104^{ème}) pour l'indice de fiabilité des garanties, qui est aussi au même niveau dans la région MENA (118^{ème}), mais qui est de loin inférieur à celui des pays de l'OCDE (6.1/12, 68^{ème}). Par ailleurs la couverture des bureaux de crédit est d'ordre de 31.6% au Maroc (119^{ème}) alors qu'il est nul partout, même en France (104^{ème}), mais qui est de 16.3% dans la région MENA et 66.7% dans l'ensemble des pays de l'OCDE. La même constatation est enregistrée pour la Tunisie dans le domaine de la couverture du registre de crédit dont le niveau est de 36.4%, qui est un niveau plus élevé que celui des pays de MENA et même de la moyenne des pays de l'OCDE. Pour ce qui de la détention de l'information, elle est moyennement appréciable car elle est d'ordre de 3.6/8, et ce en dépit de sa faible valeur par rapport au pays de notre échantillon.

De ces faits, il paraît que l'Algérie est particulièrement tirée vers le bas du classement dans cette dimension du climat des affaires, la banque mondiale insiste sur la faible capacité de mobilisation des actifs dans le cadre des opérations de prêt en Algérie, ainsi que le manque d'informations partagées sur la qualité de crédit des emprunteurs. Ceci explique son classement à 18^{ème} sur les 190 pays.

4-1-4- Analyse comparative de l'indice «Protection des investisseurs minoritaires» en Algérie selon Doing Business

Cet indicateur mesure le niveau de protection des investisseurs minoritaires contre les abus de biens sociaux des administrateurs et la préservation des droits des actionnaires, les garanties en matière de gouvernance et les exigences en matière de transparence des entreprises réduisant ainsi le risque d'abus (explication reprise de la définition de la Banque Mondiale, rubrique « Protection des investisseurs minoritaires »).

¹⁵ Explication reprise de la définition attribuée par la Banque mondiale à la rubrique « Obtention des Prêts ».

Tableau (8): Décomposition et comparaison de l'indice « Protection des investisseurs minoritaires » (Doing Business 2020)

Domaine	Algérie	Maroc	Tunisie	France	MENA	OCDE
Indice de protection des actionnaires minoritaires (0-50)	10	35	31	34	36.2	34
Classement	179	51	61	45	93	46

Source : Réalisé par nos soins à partir : <https://français.doingbusiness.org/fr/custom-query> (Consulté:07/01/2022)

En position du bas du classement (179^{ème} place), les investisseurs minoritaires en Algérie ne semblent pas être bien protégés par rapport aux voisins (Maroc à la 51^{ème} place et la Tunisie à la 61^{ème} place) et par rapport aux pays de la région MENA qui jouissent de la 93^{ème} place. Ce classement accordé à l'Algérie par la banque mondiale est principalement affecté par la faiblesse de l'appareil judiciaire, et du cadre légal censé protéger les investissements et les jeunes investisseurs. L'Algérie a obtenu un score nul dans l'indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0/10), l'indice de détention et de contrôle (0/7) et l'indice de transparence des entreprises (0/7), contrairement à ses pays voisins (le Maroc et la Tunisie) dont les notations avoisinent le seuil même de l'échelle d'évaluation de chaque indice, et même dépassent le classement de la France, les pays de l'OCDE et celui de la région MENA.

4-1-5- Analyse comparative de l'indice « Exécution des contrats » en Algérie selon Doing Business

L'indice relatif à l'exécution des contrats mesure la durée et le coût de la résolution d'un litige commercial lorsqu'un tribunal local de première instance est compétent. Cet indice mesure également la qualité du processus judiciaire, c'est à dire si chaque économie a adopté une série de bonnes pratiques favorisant la qualité et l'efficacité du système judiciaire en matière commerciale¹⁶.

Tableau (9): Décomposition et comparaison de l'indice « Exécution des contrats » (Doing Business 2020)

Domaine	Algérie	Maroc	Tunisie	France	MENA	OCDE
Score de l'exécution du contrat	54.8	63.7	58.4	73.5	56	67.8
Temps de l'exécution du contrat (jours)	630	510	565	447	622.0	589.6
Cout - % de la créance	21.8	26.5	21.8	17.4	24.7	21.5
Qualité des procédures judiciaires (0-12)	5.5	9.5	6.5	12	6.6	11.7

Source : Réalisé par nos soins à partir : <https://français.doingbusiness.org/fr/custom-query> (Consulté:07/01/2022)

Dans cet axe d'évaluation, l'Algérie a fait un grand saut dans son classement en atteignant la 113^{ème} place avec un score de 54.8%. Par rapport aux autres pays de notre échantillon, le temps en termes de jours nécessaires pour l'exécution d'un contrat en Algérie est supérieur à celui de ses pays voisins le Maroc (60^{ème}) et la Tunisie (88^{ème}) mais il est dans la moyenne comparativement aux pays de la région MENA (102^{ème}). Il est à noter qu'uniquement les pays développés ont pu maîtriser ce temps : la France (16^{ème}) et les pays de l'OCDE (46^{ème}). Bien que le coût de l'exécution d'un contrat en Algérie converge avec celui

¹⁶ Explication reprise de la définition attribuée par la Banque mondiale à la rubrique « exécution des contrats ».

L'attractivité de l'économie algérienne : Une analyse comparative à travers les indicateurs de la qualité des institutions et du climat des affaires

de tous les pays considérés par notre analyse, la qualité des procédures judiciaires reste tout de même en dessous de la moyenne (05.5/12). Ceci peut s'expliquer par la lenteur enregistrée dans l'appareil judiciaire, et le manque de compétences juridiques facilitant les transactions et l'exécution des contrats.

Dans la perspective de suivre l'évolution des axes du climat des affaires évaluées par Doing Business pour le cas de l'Algérie, nous présentons en annexe l'évolution des scores de ces différents axes sur la période allant de 2004 jusqu'à 2020.

4-2- Évolution de l'indice de la qualité des Droits de Propriété en Algérie

Comme nous l'avons précisé dans le premier chapitre, la capacité d'une économie à garantir le respect des droits de propriété constitue un élément crucial sur lequel se fonde la théorie des institutions. Douglas North (1990) insiste sur le rôle positif que jouent le respect et la protection des droits de propriété sur la croissance et la prospérité des économies, dans une logique où ils garantissent la confiance qu'on peut accorder à une économie dans tout type d'investissement. Le tableau suivant retrace l'évolution de cet indicateur concernant le cas de l'économie algérienne, dont les données sont issues de la base de Fraser Institute et sont estimées sur une échelle allant de 0 à 10. Cette présentation se veut pour objectif de suivre l'évolution du cadre réglementaire des droits de propriété, qui est l'un des éléments constituant le climat des affaires, ce qui nous permettra de comparer avec les données de la banque mondiale contenues dans ses divers rapports de Doing Business présentées dans le tableau N° 10.

Tableau (10): Evolution des niveaux des droits de propriété en Algérie (Fraser Institute)

Unité /10 points									
Années	1970	1975	1980	1985	1990	1995	1996	1997	1998
DP	2.82	2.7	3.06	2.94	2.92	2.94	2.56	3.39	2.68
Années	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2008	2006	2007
DP	3.47	3.2	3.2	2.91	2.91	3.17	4.73	4.71	4.28
Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
DP	4.06	4.17	3.84	3.48	3.92	4.34	4.35	4.55	4.69

DP : Droit de Propriété

Source : Confectionné par nos soins à base de données de Fraser Institute. <https://www.fraserinstitute.org>

L'évolution de la notation concernant le niveau de la qualité des droits de propriété, évalué par Fraser Institute, montre que la propriété privée et le respect des droits de propriétés en Algérie ne sont pas satisfaisants à cause de leurs valeurs qui sont en dessous de la moyenne. L'origine de ce constat est le niveau très bas de la notation accordée aux droits de propriété en Algérie durant les trois dernières décennies du siècle dernier, avec des valeurs qui varient entre 2.56/10 (valeur de 1996) et 3.47 /10 (valeur de 1999).

Bien que cette notation ait connu une augmentation considérable entre 2012 et 2016, avec des valeurs dépassant 04/10 ce qui peut être interprété par l'apport de la loi n°16-09 du 3 août 2016 relative à la promotion de l'investissement et par les réformes entreprises au début de la dernière décennie dans le but de l'amélioration des niveaux des droits de propriété. La notation reste au-dessous des aspirations des investisseurs, et la simple transformation de ces valeurs en pourcentage nous permet de constater que le niveau moyen, que ce soit avant ou après la transition (et même après la décennie noire) est à déplorer.

La comparaison des valeurs de cette évaluation proposée par Fraser Institute avec celles de la banque mondiale nous permet de constater une convergence dans leurs estimations, ce qui rend les analyses proposées pour les données de Doing Business comparables avec celles que nous avons pu faire pour les données de Fraser Institute.

Conclusion

Dans cet article, nous avons tenté de vérifier l'implication de la qualité des institutions et du climat des affaires dans les notations accordées à l'Algérie par les organismes internationaux en termes d'attractivité tels que la Banque mondiale (La base de Daniel Kaufman, et Doing Business) et l'ICRG (pour le risque pays) ainsi que les données de Fraser Institute (pour les droits de propriété). L'approche méthodologique adoptée est essentiellement basée sur une analyse comparative et ayant permis de mettre en avant la dégradation du climat des affaires en Algérie notamment avant le début du nouveau millénaire. À cet effet, nous avons pu constater que les indicateurs de la qualité des institutions, que ce soient politiques ou économiques, comme ceux du climat des affaires, n'ont pas contribué à l'amélioration des niveaux d'attractivité du pays pour une meilleure perception de l'économie algérienne qui pourrait attirer plus d'investisseurs étrangers d'un côté, et d'encourager les investisseurs locaux de l'autre côté.

L'analyse comparative que nous avons menée dans ce papier s'est appuyée sur les notations attribuées à l'Algérie par les organismes internationaux nous a permis de répondre à notre question principale s'interrogeant sur la place qu'occupe l'Algérie parmi ses pays voisins et ceux de la région MENA en termes de la qualité des institutions et du climat des affaires. À l'issue de cette analyse nous avons constaté que l'Algérie reste la moins attractive parmi les pays de sa région et ce malgré le retour à la stabilité politique qu'a connu le pays depuis le début des années 2000. Cette stabilité a contribué à la revue à la hausse des notations attribuées à l'Algérie notamment en ce qui concerne la qualité des institutions politiques.

Le retour des cours du pétrole à des niveaux très appréciables depuis 1999 a permis le remboursement de la dette extérieure pesant longtemps sur la solvabilité du pays. Ce remboursement par anticipation a joué en faveur de l'amélioration des notations du risque financier de l'Algérie, notamment à partir de 2006 (date du remboursement par anticipation de la dette extérieure) mais qui témoigne encore une fois de la fragilité de son économie qui reste toujours dépendante de ses exportations en hydrocarbure et, par conséquent, très exposée aux chocs extérieurs. Par ailleurs, et durant les dernières années, le cadre juridique algérien commence à s'adapter progressivement à l'évolution de la qualité du climat des affaires à l'échelle internationale, et aux exigences d'une économie ouverte sur le marché mondiale, ce qui peut, non seulement, promouvoir l'investissement local et attirer les IDE. Mais il est encore loin de fonctionner sans se heurter à l'instabilité du cadre juridique et des stratégies de développement à l'exemple des perturbations qu'a connues la réglementation en termes des conditions d'accès ou de sortie du marché d'automobile ainsi que la législation en matière de garantie, faillite etc. Ajoutons à cela la corruption et la bureaucratie qui pèsent lourdement sur toute volonté d'instauration d'un climat favorable à l'investissement.

Bibliographie

- KAUFMANN, Daniel et alii (2009), *Governance Matters VIII: Aggregate and Individual Governance Indicators*, 1996-2008, The World Bank Policy Research Working, Paper N° 4978. Document téléchargeable sur :
https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1424591
- KAUFMANN, Daniel et alii (1999), *Aggregating government indicators*, The World Bank Development Research Group Macroeconomics and Growth and World Bank Institute Governance, Regulation and Finance. Policy research working paper, N° 20195. Document disponible sur :
<http://info.worldbank.org/governance/wgi/pdf/govind.pdf>
- HAMMAMI, Saber et CHAKROUN, Mohamed (2009), *Gouvernance, qualité des institutions, et attractivité en matière d'IDE*, Les Annales de l'Université Valahia de Târgoviște, Section Sciences économiques, N° 23. Article disponible sur :
https://www.researchgate.net/publication/264953520_Gouvernance_qualite_des_institutions_et_attractivite_en_matiere_d%27IDE
- MENNA, Khaled et MIHIBEL, Samer (2017), *La problématique des IDE en Algérie : Paradoxes d'une économie attractive faiblement attrayante*. Les Cahiers du CREAD, Vol. 33 – N° 119/120, PP : 40-70. Article téléchargeable sur :
<https://www.ajol.info/index.php/cread/article/view/176232>
- MIDOUN, Sissani et ZAIRI, Belkacem, (2014), *The Effect of Political Risk on Foreign Direct Investment: The Case of Algeria*. Hyperion Economic Journal, Year II, Vol. 02, Issue 03, PP: 29-35. Article téléchargeable sur :
[http://hej.hyperion.ro/articles/3\(2\)_2014/HEJ%20nr3\(2\)_2014_A4Sissani.pdf](http://hej.hyperion.ro/articles/3(2)_2014/HEJ%20nr3(2)_2014_A4Sissani.pdf)
- NORTH, Douglass, (1990), *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge University Press, New York. Livre consultable sur :
<https://books.google.fr/books?id=oFnWbTqgNPYC&printsec=frontcover&hl=fr#v=onepage&q&f=false>
- TOUIL, Ahmed et DIDOUH, choukria (2012), *La compétitivité de l'économie algérienne : réalité et perspectives*, Revue les cahiers du POIDEX, N°01, PP 156-166. Article téléchargeable sur : <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/195/1/1/40009>

Sites internet

- <https://info.worldbank.org/governance/wgi/#home>
- <https://dataverse.scholarsportal.info/dataset.xhtml?persistentId=hdl:10864/10120>
- <https://francais.doingbusiness.org/fr/rankings>
- <https://www.fraserinstitute.org>

Textes de loi

- La loi N°16-09 du 3 août 2016 relative à la promotion de l'investissement (Journal Officiel N°46 du 03/08/2016).
- La loi N° 87-19 du 8 décembre 1987 déterminant le mode d'exploitation des terres agricoles du domaine national et fixant les droits et obligations des producteurs. Journal officiel, 1987-12-09, PP. 1253-1257.
- La loi N° 88-01 du 12 janvier 1988 portant loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques. Journal officiel, 1988-01-13, no 2, PP. 18-23.
- La loi N° 88-02 du 12 janvier 1988 relative à la planification. Journal officiel, 1988-01-13, N° 2, PP. 24-27.
- Loi N° 88-06 du 12 janvier 1988 modifiant et complétant la loi no 86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit. Journal officiel, 1988-01-13, N° 2, PP. 34-35.
- La loi n° 89-11 du 5 juillet 1989 relative aux associations à caractère politique. Journal officiel, 1989-07-05, N° 27, PP. 604-607
- La loi N° 89-12 du 5 juillet 1989 relative aux prix ; Journal officiel, 1989-07-05, N° 27.
- La loi N° 17-02 du 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la Petite et Moyenne Entreprise (PME) Journal Officiel N°02 du 11 /01/2017, textes d'application (Journal officiel n° 16 du 8 mars 2017)

L'attractivité de l'économie algérienne : Une analyse comparative à travers les indicateurs de la qualité des institutions et du climat des affaires

ANNEXE

Récapitulatif des scores du climat des affaires en l'Algérie (2004-2020)

Année	Score global	Création d'entreprise	Obtention d'un permis de construire	Raccordement à l'électricité	Transfert de propriété	Obtention de prêts
2020	48.6	78	65.3	72.1	44.3	10
2019	48.5	77.9	64.6	71.9	44.3	10
2018	46.2	77.9	62.9	62.0	43.8	10
2017	46.1	78	63	60.6	43.8	10
2016	44.2	76.6	56.7	57.6	43.8	10
2015	47.7	74.6	57.9	57.5	50.7	10
2014	46.9	73.6	48.4	59.0	50.6	10
2013	49.1	73.7	49.2	62.5	50.6	18.8
2012	48.7	73.5	47.3	62.1	50.6	18.8
2011	48.4	73.2	45.5	61.3	50.6	18.8
2010	48.8	73.5	47.2	62	50.6	18.8
2009	-	73.3	44.4	-	38.4	18.8
2008	-	72.5	40.1	-	38.4	18.8
2007	-	72.4	39.7	-	38.4	18.8
2006	-	72	35.2	-	38.4	18.8
2005	-	70.5	48.4	-	38.3	18.8
2004	-	68.1	-	-	-	-
Année	Protection des investisseurs minoritaires		Paiement des taxes et impôts	Commerce transfrontalier	Exécution des contrats	Règlement de l'insolvabilité
2020	20		53.9	38.4	54.8	49.2
2019	20		53.9	38.4	54.8	49.2
2018	20		53.9	27.7	54.8	49.2
2017	20		53.9	27.7	54.8	49.2
2016	20		46.0	27.7	54.8	49.2
2015	20		44.7	27.7	52.9	49.2
2014	20		41.9	63.7	52.2	49.2
2013	30		41.9	63.3	52.2	49.2
2012	30		41.8	61.7	52.2	49.2
2011	30		41.8	61.1	52.2	49.2
2010	30		41.8	62.5	52.2	49.2
2009	30		40.7	60.7	50.1	49.2
2008	30		40.7	60.4	50.1	49.2
2007	30		32.2	52.8	50.1	49.2
2006	30		32.2	49.6	50.1	49.2
2005	30		-	-	50.1	49.2
2004	-		-	-	50.1	49.2

Source : Réalisé par nos soins à partir de : <https://français.doingbusiness.org/fr/custom-query> (Consulté:07/01/2022)